



Seysses, le 26 avril 2025

Monsieur NICOLAS Christy
Secrétaire Général National du Syndicat
Pénitentiaire des Surveillants – C.E.A.
Tél : 06-95-06-48-50
sps.christy.nicolas@gmail.com

À

Monsieur le Directeur de
L'Administration Pénitentiaire
13, place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Organisation des procédures d'assermentation des personnels pénitentiaires.

Monsieur le Directeur de l'administration pénitentiaire,

Nous souhaitons vous alerter sur une situation qui, bien que réglementairement encadrée, soulève aujourd'hui de vives inquiétudes sur le terrain : l'organisation des procédures d'assermentation des personnels pénitentiaires.

Actuellement, les agents sont tenus de se rendre au tribunal de leur ressort, en uniforme, pour procéder à leur assermentation. Or, dans le contexte sécuritaire particulièrement tendu que nous connaissons, cette exigence expose directement nos collègues à des risques inacceptables. Se déplacer dans l'espace public, en tenue, jusqu'au palais de justice, revient à les rendre visibles, identifiables et donc vulnérables à d'éventuelles représailles, intimidations ou surveillances hostiles.

Ce constat est partagé par de nombreux établissements, où la tension ambiante et les enjeux de sécurité imposent une vigilance accrue. Il nous semble aujourd'hui inopportun de maintenir ces déplacements sans en évaluer les conséquences concrètes sur la sécurité des agents.

D'autres structures ont su faire preuve d'adaptation et de pragmatisme : certaines juridictions se déplacent désormais au sein même des établissements pour procéder aux assermentations, évitant ainsi toute prise de risque inutile.

Nous vous demandons donc, dans l'intérêt des personnels, de suspendre temporairement l'obligation pour les agents de se déplacer au tribunal dans le cadre des assermentations. À défaut, nous sollicitons que soit systématiquement proposée l'option de faire venir un magistrat au sein de l'établissement pour réaliser cette procédure administrative dans un cadre sécurisé.

Il en va non seulement de la protection de nos collègues, mais aussi du respect de leur engagement professionnel dans un environnement déjà fortement exposé.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre considération distinguée.

Christy NICOLAS
Secrétaire Général National